



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Nantes –Saint-Nazaire

Comité de Pilotage (COPIL) n°3

08 juin 2026



Ordre du jour

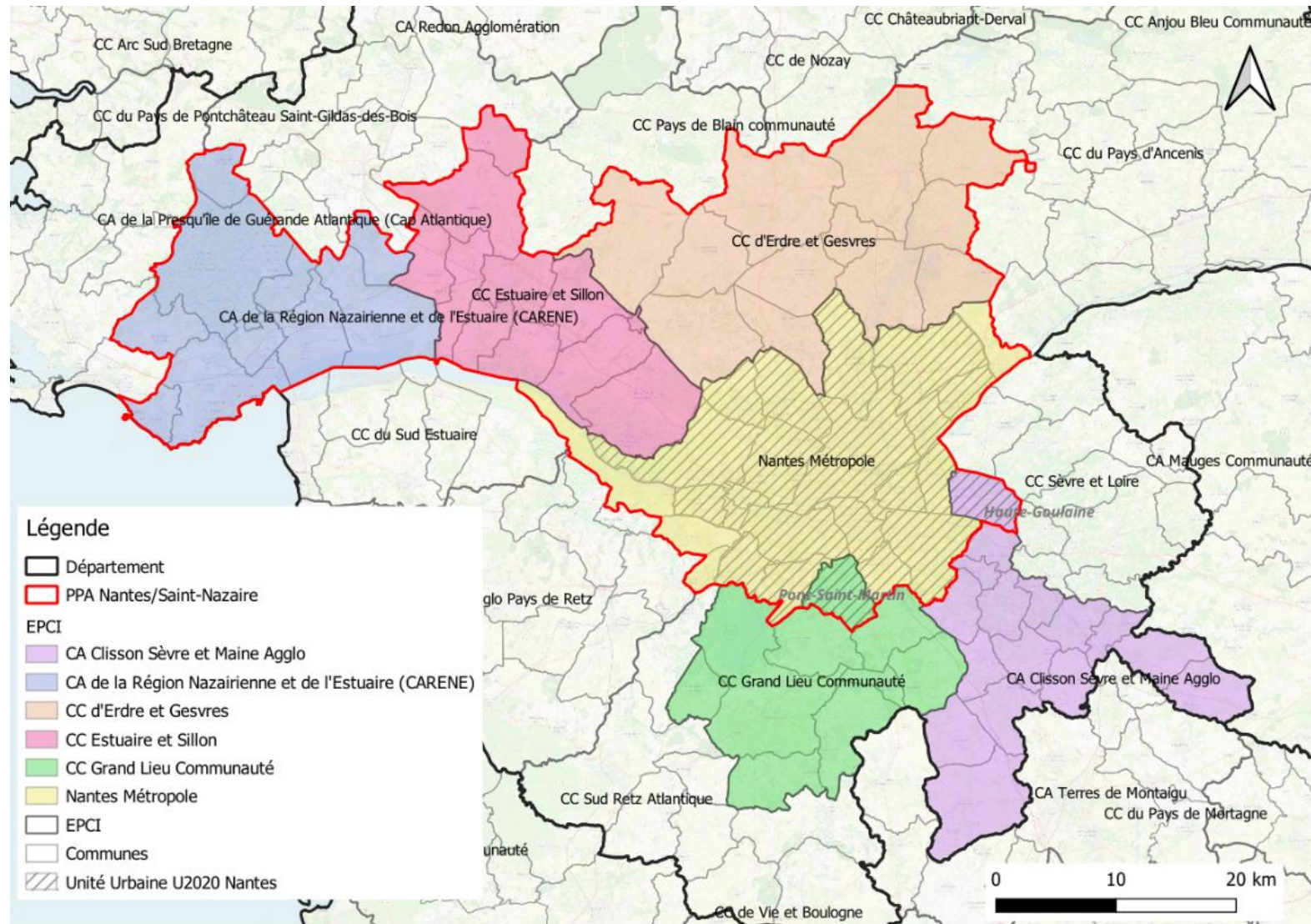
1. Révision et co-construction du PPA
2. Présentation globale du PPA
3. Evaluation de l'effet des actions et atteinte des objectifs
4. Modalités de suivi
5. Calendrier

1. Révision et co-construction du PPA

Le périmètre retenu par le COPIL

59 communes :

- Nantes Métropole,
- Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Saint-Nazaire Agglomération),
- Communauté de Communes Erdre & Gesvres (CCEG),
- Communauté de Communes Estuaire & Sillon (CCES),
- Commune de Pont-Saint-Martin (Grand Lieu Communauté),
- Commune de Haute-Goulaine (Clisson Sèvre-et-Maine Agglomération)



Les objectifs du PPA 3 retenus par le COPIL

- Objectif transversal :
 - Créer une **dynamique avec les acteurs locaux** en faveur de la qualité de l'air
- En émissions :
 - **contribuer aux objectifs du PREPA**. Des efforts restent nécessaires pour les COVnm et surtout les PM_{2,5}
 - objectif spécifique relatif au **chauffage domestique au bois**, avec une **réduction de 50 % des émissions de PM_{2,5}** d'ici 2030 sur 26 communes de l'agglomération nantaise.
- En concentration :
 - le PPA s'aligne sur la **nouvelle directive européenne** qui impose dès 2030 des seuils plus stricts pour les NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5}, prenant en compte les trajectoires visées par l'OMS

Construit sur l'année de référence 2022 et à l'horizon 2030

Une élaboration collaborative

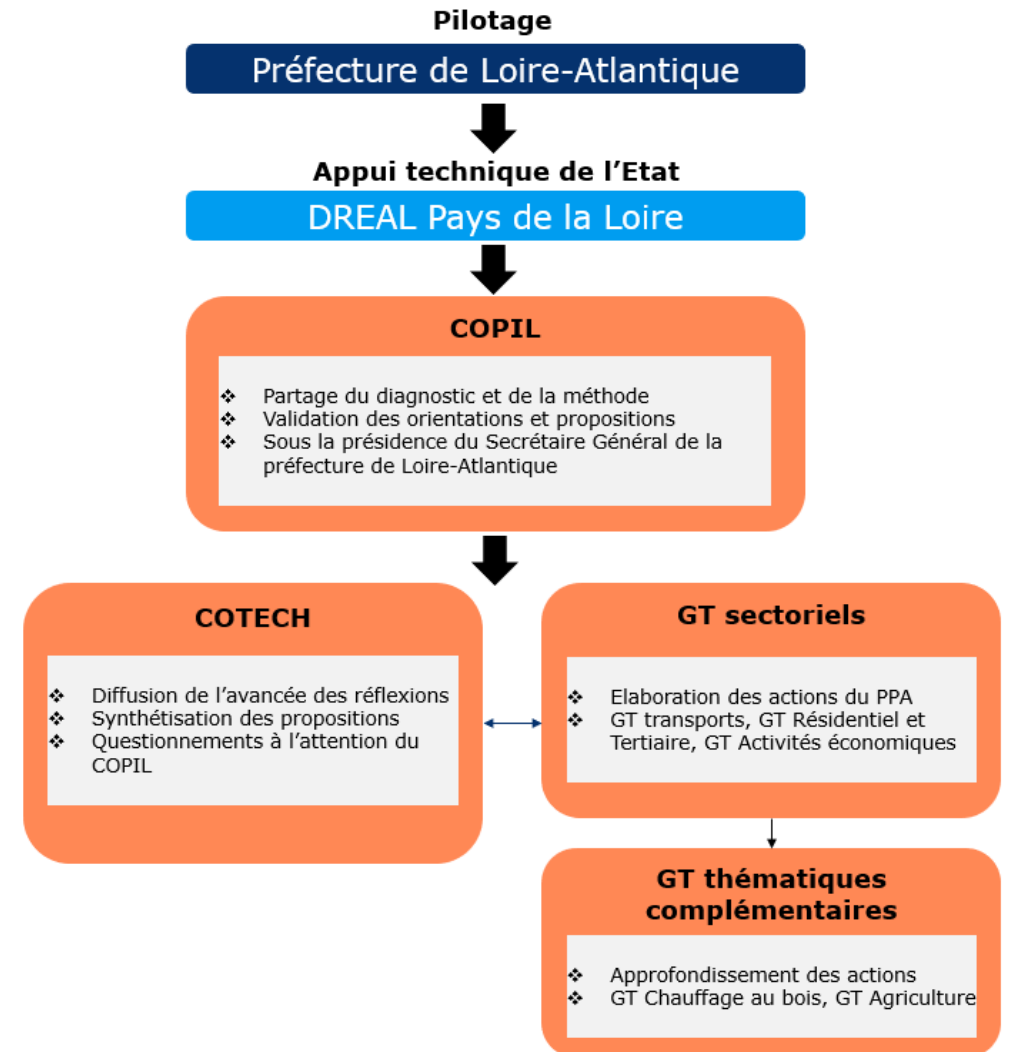
- Identification des **principaux enjeux** sur le territoire du PPA, en lien avec les objectifs de baisse des émissions, des concentrations de polluants et de l'exposition de la population
- **Co-construction** d'un plan d'action avec les acteurs du territoire pour répondre à ces enjeux

Entretiens individuels, groupes de travail, comités techniques, collecte de données pour hypothèses scénarii...

- **Evaluation du projet** de PPA par Air Pays de la Loire

Quelle réduction des émissions ? Atteinte des objectifs du PREPA ? Du plan national chauffage au bois ?

Quels résultats d'un point de vue exposition de la population ?



2. Présentation globale du PPA

Le plan d'actions : 4 principaux défis, 12 ambitions, 25 actions

Une maîtrise nécessaire de l'impact de nos déplacements

1. Planifier les mobilités
2. Favoriser les mobilités douces, décarbonées, collectives
3. Développer le transport ferroviaire
4. Limiter les émissions de l'aéroport Nantes-Atlantique
5. Cibler et accompagner des publics spécifiques

Des pratiques des particuliers à faire évoluer

6. Réduire les émissions liées à l'utilisation du chauffage au bois domestique
7. Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

Des efforts de réduction des émissions des activités économiques à poursuivre

8. Développer les bonnes pratiques agricoles
9. Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire et intégrer la qualité de l'air dans les réflexions sur l'évolution de la zone industrialo-portuaire

Une mobilisation collective à amplifier pour une prise en compte globale de la qualité de l'air

10. Intégrer la qualité de l'air dans les plans et programmes
11. Mieux connaître les pollutions sectorielles
12. Mobiliser et informer les acteurs

Défi 1 : Une maîtrise nécessaire de l'impact de nos déplacements



Planifier les mobilités

1. Déployer les stratégies territoriales de mobilités durables
2. Basculer vers de la logistique urbaine durable
3. Accompagner les acteurs pour faire évoluer les mobilités

Favoriser les mobilités douces, décarbonées et collectives

4. Développer les mobilités douces et partagées
5. Renforcer l'offre de transports en commun
6. Adapter le réseau routier pour une mobilité décarbonée

Développer le transport ferroviaire

7. Moderniser les infrastructures et déployer de nouveaux services pour améliorer le transport ferroviaire

Limitier les émissions de l'aéroport Nantes-Atlantique

8. Réduire les émissions liées au fonctionnement de l'aéroport
9. Améliorer la desserte de l'aéroport

Cibler et accompagner des publics spécifiques pour décarboner leur mobilité

10. Communiquer et animer le réseau des professionnels du transport
11. Promouvoir une mobilité vertueuse répondant aux attentes de publics spécifiques

Défi 2 : Des pratiques des particuliers à faire évoluer



Réduire les émissions liées à l'utilisation du chauffage au bois domestique

12. Communiquer, sensibiliser et former sur les leviers à mobiliser pour une bonne utilisation du chauffage au bois
13. Améliorer la performance des installations de chauffage au bois
14. Favoriser l'utilisation de combustible de qualité
15. Soutenir la rénovation performante des logements

Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

16. Accompagner les acteurs pour faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts

Défi 3 : Des efforts de réduction des émissions des activités économiques à poursuivre



Développer les bonnes pratiques agricoles pour limiter les émissions liées à ce secteur

- 17. Sensibiliser et former les exploitants aux bonnes pratiques pour limiter les émissions de polluants atmosphériques
- 18. Généraliser les pratiques agricoles moins émettrices
- 19. Développer la connaissance du monde agricole sur les impacts du brûlage de déchets verts et rechercher des alternatives

Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire et intégrer la qualité de l'air dans les réflexions sur l'évolution de la zone industrialo-portuaire

- 20. Mobiliser les stratégies de décarbonation pour réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 21. Poursuivre et contrôler la réduction des émissions des principaux émetteurs industriels

Défi 4 : Une mobilisation collective à amplifier pour une prise en compte globale de la qualité de l'air



Intégrer la qualité de l'air dans les plans et programmes

- 22. Intégrer la qualité de l'air dans la planification territoriale
- 23. Veiller à la prise en compte de la qualité de l'air dans les PCAET

Mieux connaître les pollutions sectorielles

- 24. Améliorer les connaissances liées à la qualité de l'air sur le territoire

Mobiliser et informer les acteurs

- 25. Communiquer et sensibiliser le grand public

3. Évaluation de l'effet des actions et atteintes des objectifs

Cadre de l'évaluation et scénarisation

- L'évaluation du PPA a pour **année de référence 2022**.
- Le **scénario tendanciel 2030** projette l'évolution de la qualité de l'air en intégrant les évolutions démographiques, économiques, technologiques et les mesures locales/nationales déjà actées.

Plusieurs mesures du plan d'action sont déjà intégrées dans ce scénario tendanciel.

- Le **scénario PPA 2030** inclut des mesures supplémentaires du plan d'action PPA 3 qui ne sont pas déjà portées par les acteurs du territoire

(actions en lien avec la réduction des émissions du chauffage au bois domestique et avec le respect de l'interdiction du brûlage des déchets verts).

Atteinte des objectifs de réduction des émissions

Les émissions de (NOx, particules PM₁₀, particules fines PM_{2,5}, SO₂, COV_{NM} et NH₃) diminuent entre 2022 et 2030, selon le scénario tendanciel, à l'exception du SO₂

Le scénario PPA permet une baisse supplémentaire des émissions de PM₁₀ et PM_{2,5}, de NH₃ et de COVnm.

Concernant les **objectifs du PREPA 2030**

- Le **scénario tendanciel 2030 ne permet pas l'atteinte des objectifs pour tous les polluants**
- Le **scénario PPA** montre que la mise en œuvre des actions quantifiées, permet quant à lui **d'atteindre les objectifs de réduction pour les cinq polluants concernés**

	2022-2030		2005-2030		
	Réductions obtenues tendanciel	Réductions obtenues tendanciel + PPA	Objectifs à atteindre PREPA	Réductions obtenues tendanciel	Réductions obtenues tendanciel + PPA
NOx	-32 %	-32 %	-69 %	-80 %	-80 %
PM2,5	-15 %	-31 %	-57 %	-53 %	-61 %
PM10	-15 %	-24 %	/	-49 %	-53 %
SO ₂	+59 %	+59 %	-77 %	-77 %	-77 %
COVnm	-3 %	-8 %	-52 %	-49 %	-52 %
NH ₃	-2 %	-3 %	-13 %	-39 %	-40 %

Évaluation des concentrations

Les projections 2030 apportent une **amélioration nette de la qualité de l'air sur le territoire du PPA par rapport à 2022**, avec une baisse généralisée des concentrations de NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5}

- **NO₂ : aucune zone ne dépasse ni la valeur limite (VL) actuelle ni la valeur limite 2030**
- **particules PM₁₀ : moins de 0,1% du territoire concerné par des dépassements de la valeur limite 2030** (localisés sur certains axes routiers)
- **particules fines PM_{2,5} : bien qu'aucun dépassement ne soit observé au regard de la réglementation actuelle, la VL 2030 reste dépassée localement, et près de 97 % du territoire demeure au-dessus de la valeur guide (VG) OMS pour le scénario PPA**

	Valeur de référence	Référence 2022 (en km ²)	Scénario tendanciel 2030 (en km ²)	Scénario PPA 2030 (en km ²)
Dioxyde d'azote NO ₂	Valeur limite actuelle (40 µg/m ³)	0,025	Pas de superficies exposées	
	Valeur limite 2030 (20µg/m ³)	2,3	0,065	 0,065
	Valeur guide OMS (10µg/m ³)	148	5,2	 5,1
Particules PM10	Valeur limite actuelle (40 µg/m ³)	Pas de superficies exposées		
	Valeur limite 2030 (20µg/m ³)	5,6	0,75	 0,61
	Valeur guide OMS (15µg/m ³)	456	47	 37
Particule fines PM2.5	Valeur limite actuelle (25 µg/m ³)	Pas de superficies exposées		
	Valeur limite 2030 (10µg/m ³)	46	3,4	 1,5
	Valeur guide OMS (5µg/m ³)	1 736	1 698	 1 680

Évaluation de l'exposition des populations

Moins de 1 % de la population est concernée par un dépassement de la VL2030 PM10 (environ 1 500 personnes) et PM2,5 (environ 2 500 personnes) pour le scénario tendanciel

Pour le NO₂, les évolutions tendanciellles (amélioration parc routier et politiques mobilité) permettent de n'avoir **aucun habitant exposé à des dépassements VL2030**.

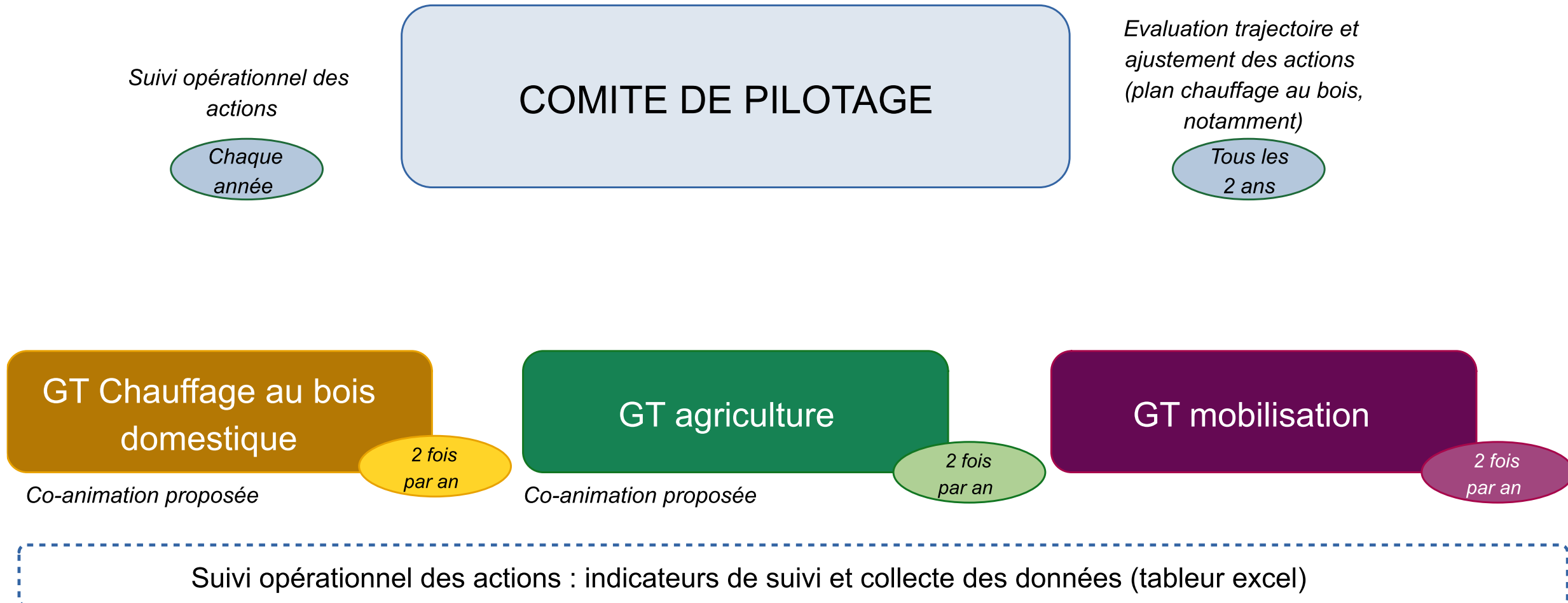
Ces évolutions contribuent également à **réduire l'exposition aux dépassements des valeurs guides OMS** :

- **Pour le NO₂** : moins de 1 % de la population (5 300 personnes pour les deux scénarios) est concernée par un dépassement dans les scénarios tendanciel et PPA 2030, contre 47 % dans l'état initial de 2022.
- **Pour les PM₁₀** : la part de la population exposée à un dépassement VG OMS passe de 47 % en 2022, à 4 % pour le scénario tendanciel 2030. Les actions PPA permettront encore une réduction supplémentaire de 1 % par rapport à ce scénario.
- **Pour les PM_{2,5}** : +99% de la population du territoire du PPA reste exposée à des concentrations supérieures à la VG OMS

	Valeur de référence	Référence 2022 (en hab.)	Scénario tendanciel 2030 (en hab.)	Scénario PPA 2030 (en hab.)
Dioxyde d'azote NO ₂	Valeur limite actuelle (40 µg/m ³)	Pas de population exposée		
	Valeur limite 2030 (20µg/m ³)	1 700	Pas de population exposée	
	Valeur guide OMS (10µg/m ³)	437 000	5 300	5 300
Particules PM10	Valeur limite actuelle (40 µg/m ³)	Pas de population exposée		
	Valeur limite 2030 (20µg/m ³)	5 000	1 500	1 300
	Valeur guide OMS (15µg/m ³)	384 000	43 600	28 900
Particule fines PM2.5	Valeur limite actuelle (25 µg/m ³)	Pas de population exposée		
	Valeur limite 2030 (10µg/m ³)	61 300	2 500	1 500
	Valeur guide OMS (5µg/m ³)	927 700	1 017 700	1 017 000

4. Modalités de suivi

Suivi du PPA | Gouvernance



Suivi du PPA | Outil de pilotage et indicateurs

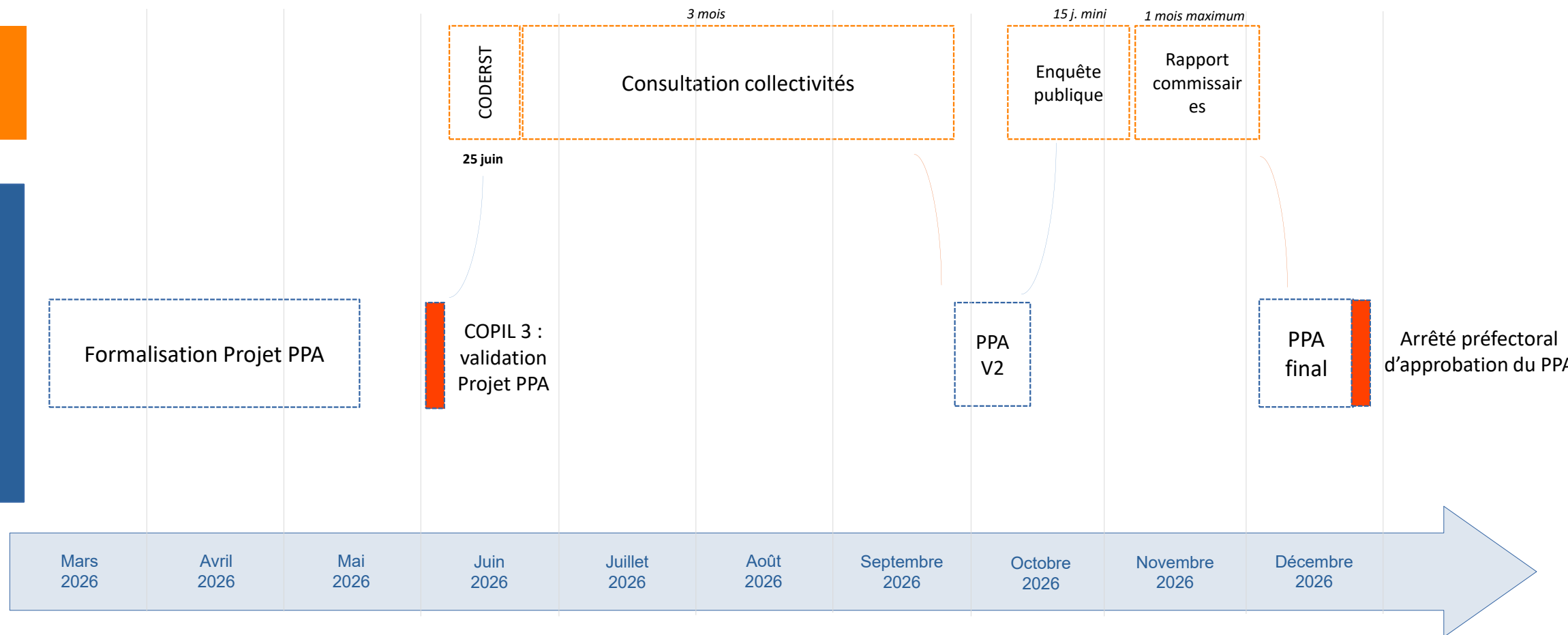
Ambition	Action	Contenu de l'action	Pilote	Indicateurs de suivi	Responsable de la collecte	Périodicité de la collecte	Inticateur T1	Indicateur T0
1 Planifier les mobilités	1 Déployer les stratégies territoriales de mobilités durables	Mettre en œuvre les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et plans de mobilités des EPCI et des communes	Tous EPCI	Nombre d'actions réalisées dans le cadre du PDU	NM/St-Nazaire Agglo	2024 et 2027		
				Objectifs de report modal du PGD avec une enquête ménage en cours	CCEG	Annuelle		
		Décarboner les mobilités sur le territoire, notamment en planifiant l'évolution du réseau de bornes de recharge ouvertes au public (SDIRVE, verdissement des flottes des administrations, motorisation des bus)	Nantes Métropole, Saint-Nazaire, TE44 (+ DREAL et DDT pour le suivi)	Part modale véhicules particuliers/TC/vélo à NM et St-Nazaire Agglo	NM/Cerema/ADDRN	2026		
				Part des véhicules électriques dans la flotte des bus (%)	NM/St-Nazaire Agglo	Annuelle		
				Parc des véhicules électriques dans la flotte d'administration	NM	Annuelle		
				Part de véhicules électriques dans le parc de véhicules du territoire	NM (via SDES)/St-Nazaire Agglo	Annuelle		
				Nombre de sessions de charge sur les bornes rapides + taux d'utilisation des bornes rapides situées sur la CCEG	CCEG	Annuelle		
		Coordination des stratégies des territoires via les contrats opérationnels de mobilité	Région			Annuelle		
		Poursuite des études du Service Express Métropolitain (SERM) pour un renforcement de l'offre multimodale périurbaine durable, notamment ferroviaire, à moyen terme	Région, Nantes Métropole, CARENE, État			Annuelle		
		Poursuite et évaluation de la ZFE nantaise	Nantes Métropole	Part de la population exposée à des concentrations en Nox et PM2,5 supérieures aux valeurs-guides et aux seuils réglementaires		2022, 2027		
	2 Basculer vers de la logistique urbaine durable	Installation des conditions d'une logistique urbaine durable, en milieu urbain (InterLUD)	Nantes Métropole, CARENE	Nombre de signataires de la Charte LUD	Saint-Nazaire Agglo, NM	Annuelle		
				Bilan environnemental des expérimentations DECARBOMILE (tCO2 et Nox/PM évités)	NM	2026		
				Nombre badges véhicules propres dans l'aire piétonne de Nantes	NM	Annuelle		
				Nombre de hubs du dernier km	NM	Annuelle		
				Nombre de conversions artisans/commerçants	NM	Trimestrielle		
	3 Accompagner les acteurs pour faire évoluer les mobilités	Animation de la cellule régionale France Mobilités pour accompagner la montée en compétences des collectivités et autres acteurs	CEREMA, ADEME, Banque des territoires, DREAL, Région, ANCT, ORTM	Nombre de collectivités ayant bénéficié de conseils par la cellule régionale France Mobilités		Annuelle		
		Accompagnement technique et financier des collectivités pour leurs projets de mobilités (dont Fonds Vert)	DREAL, DDTM44, CEREMA	Enveloppe Fonds Vert dédiée à la mobilité durable sur la région	DREAL	Annuelle		

- **Indicateurs de mise en œuvre:** dans quelle mesure les actions prévues sont déployées?
- **Indicateurs de résultats:** les actions déployées produisent-elles les effets attendus?

5. Calendrier

Consultations

Pilotage révision PPA



Révision du PPA Nantes – Saint-Nazaire
Calendrier actualisé (05/2026)

Prochaines étapes

- Présentation du projet de PPA au **CODERST** du 25/06/2026
- **Consultations** des communes et EPCI, des autorités organisatrices des transports et de l'ACNUSA
- **Enquête publique** automne 2026

➤ **Approbation** du PPA décembre 2026

- **Poursuite des travaux engagés :**
 - **GT Chauffage au bois** en septembre 2026
 - **GT Agriculture** à l'automne 2026